

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 février 2026, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Le Comité Syndical ainsi réuni le 3 mars 2026 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars à 15 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein du bâtiment de Chambre d'agriculture de l'Aveyron à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	19/02/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	12

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (12) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DOUZIECH Jacques, GOMBERT Dominique, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, PAGES TOUZE Laurence, REMISE Jean-Paul, SADOUL Jean-Philippe

Excusés ou absents (29) :

BARBEZANGE Jacques, BOUYSSIE Jean-Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, JOSEPH EDMOND Michèle, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, POUZOLET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSERE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (4) :

M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques
M. DELPECH Michel a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. COUDERC Vivian a donné procuration à M. LE MEIGNEN Jean-Eudes
M. ROUQUETTE Dominique a donné procuration à M. CALVET Jean-Marc

Secrétaire de séance : Jean-Marc Calvet

LISTE DES DELIBERATIONS APPROUVEES

- 1- Délibération N°260303-07 DL SCoT : Prescription de la modification simplifiée N°1
du SCoT Centre Ouest Aveyron
Approbation à la majorité absolue